



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AUDE**

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2022-218

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police-Police municipale

Objet : Modification des règles de stationnement et de circulation – rue Marcelin ALBERT,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

**Vu** les articles L 2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-6 du CGCT,

**Vu** l'article L511 et suivants du code de la sécurité intérieure,

**Considérant** la demande formulée par le Grand NARBONNE pour la semaine de la mobilité,

**Considérant** qu'il est nécessaire que toute manifestation soit déclarée et autorisée,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Une information sur la mobilité sera organisée sur le parvis de la Médiathèque, les emplacements de stationnement rue Marcelin ALBERT, du boulevard jusqu'à l'emplacement réservé aux personnes handicapées, seront réservés aux véhicules de la manifestation transportant le matériel.

Le stationnement sur ces emplacements sera interdit le samedi 17 septembre 2022 de 08h00 à 13h30.

**ARTICLE 2 :** Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 10 septembre 2022

Le Maire,

Grégory DELFOUR